



COMMUNIQUÉ

MONTREAL, le 13 juillet 2006-

6 semaines après l'entrée en vigueur de la loi sur le tabac.

« Le gouvernement est en train de faire mourir nos commerces »

s'écrient de nombreux propriétaires de bars situés aux quatre coins de la province.

Les nouvelles dispositions de la loi sur le tabac fait des ravages au Québec. Depuis le 31 mai, la majorité des tenanciers subissent des baisses de revenus de 20 à 60 pourcent. Leur survie est menacée. La fermeture de plusieurs commerces à Laval, Girardville, Thetford Mines, la Beauce et autres régions est imminente. Les pertes d'emplois sont importantes. Les régions sont les plus touchées.

Les ventes d'alcool chutent et les joueurs d'appareils de divertissement (loterie vidéo, tables de billard, etc.) brillent par leur absence. Les non-fumeurs ne prennent pas la relève et les baisses de revenus se font également sentir chez les fournisseurs ainsi qu'au niveau de l'état qui subit un manque à gagner important. Par exemple, dans le cas des appareils de loterie vidéo, le gouvernement perd des centaines de millions au profit des jeux de hasard sur l'internet qui récoltent maintenant les mises.

La majorité des 1 500 membres de l'UTBQ nous font parvenir leurs données régulièrement. Voici les résultats des 6 dernières semaines d'après nos sondages.

Emplois perdus = 478

Établissements qui risquent de fermer dans le mois qui suit = des dizaines

Baisse de revenus mensuelle moyenne = 30%

« L'Amical est sur le point de fermer. Je crains la faillite. Je crie au secours. »

Déclare Martine St-Gelais, propriétaire du bar l'Amical à Girardville, dans son S.O.S. d'une tenancière de Bar.

L'UTBQ et ses membres vont déposer une injonction en Cour Supérieure le 18 juillet afin de demander la suspension des nouvelles dispositions de la loi jusqu'à ce que la cause soit entendue sur le fonds.

-30-

Renseignements : Peter Sergakis, Président (514) 937-0531 ou cell. (514) 867-9088; Voula Demopoulos, Vice-présidente, cell. (514) 571-4459